

Note de synthèse - Suppression du service communal « Égalité des chances » et réorganisation des missions.

1. De quoi s'agit-il ?

Il est proposé au Conseil communal de supprimer officiellement la cellule « Égalité des chances », qui avait été créée en 2008 au sein de l'administration de Durbuy.

Loin de signifier l'abandon des actions en faveur de l'égalité, cette décision vise à transférer ses missions vers d'autres services déjà existants et plus spécialisés afin de gagner en efficacité.

2. Pourquoi prendre cette décision aujourd'hui ?

Deux raisons principales justifient cette réorganisation :

- **Le contexte financier (Austérité) :**
 - La Ville ne reçoit plus de subventions de la Région wallonne pour ce service précis, qui est donc entièrement financé par les fonds propres de la commune.
 - Les charges financières globales de la commune augmentent fortement, notamment la « cotisation de responsabilisation » pour les pensions qui s'élève désormais à 731 000 €.
 - Face à la baisse d'autres aides financières (APE, Sofilux), la Ville doit faire des choix stratégiques pour maintenir un budget équilibré.
- **La recherche d'efficacité administrative :**
 - L'activité de la cellule est devenue très réduite (représentant seulement un mi-temps).
 - Le maintien d'une structure séparée créait des doublons administratifs inutiles.

3. Qu'est-ce que cela change pour les citoyens ?

Le service ne disparaît pas dans ses faits, il est **redéployé** pour être plus proche des besoins réels du terrain. Les missions sont désormais réparties entre deux services bien connus des habitants:

1. **Le Plan de Cohésion Sociale (PCS) :** reprend les actions de sensibilisation générale et de lutte contre l'exclusion sociale.
2. **Le Plan Habitat Permanent (PHP) :** s'occupe spécifiquement des questions liées au logement, à l'insertion et aux modes de vie en zones de loisirs (campings et parcs résidentiels).

En résumé

Cette mesure est une opération de rationalisation : la Ville de Durbuy optimise son personnel et ses finances tout en garantissant que les missions d'aide sociale et d'égalité soient traitées par des services plus spécialisés et mieux dotés en expertise.